

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 26 (1955)
Heft: 5

Artikel: Problèmes actuels de l'économie forestière
Autor: Kurth, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 5. Mai 1955

SOMMAIRE :

Problèmes actuels de l'économie forestière
Vers la création d'un technicum jurassien
La ligne de Delle — Marché du travail
Chronique économique

Problèmes actuels de l'économie forestière

Introduction

Sans l'avoir espéré ni voulu, l'économie forestière est depuis quelques années au centre de l'intérêt général. Alors que l'écoulement des produits agricoles rencontre des difficultés sans cesse croissantes, le bois est devenu une marchandise rare et très recherchée. En conséquence, on se préoccupe de la forêt et de sa gestion avec une curiosité qui va bien au delà de l'attachement sentimental qui, autrefois, animait le citoyen ami des bois. On reconnaît de plus en plus nettement que la forêt et l'économie forestière sont en train d'acquérir une très grande importance pour les finances du pays, et cela sans l'avoir activement cherché. Ce développement prend le propriétaire et le service forestiers au dépourvu. Il est clair qu'une foule de problèmes à résoudre se posent inopinément. Du lot, nous n'en sortirons et examinerons que trois, soit ceux de la conservation durable des forêts, de l'intensification de la production forestière, du marché et du prix des bois.

Le problème de la conservation durable des forêts

La conservation des forêts ? Est-ce là un problème ? La forêt ne croit-elle, reverdit-elle et ne prospère-t-elle pas d'elle-même, perpétuellement ? Sans doute, la forêt vierge, sous la forme d'une vaste couverture végétale de certaines zones de la surface terrestre, se caractérise par sa régénération permanente. Il n'en va pas de même de la forêt exploitée. Celle-ci a été en général refoulée dans les stations les plus pauvres ; elle n'a plus la forme d'un massif vaste et puissant, mais est décomposée en une quantité de parcelles isolées, qui sont exposées à l'influence de l'homme. Cette influence ne favorise pas sa conservation, et son exploitation abusive conduit à sa ruine. Nos forêts suisses, et en particulier nos forêts de montagne, ont subi, dès la fin du XVIII^e siècle et durant presque tout le siècle dernier une telle période d'exploitation et de destruction. Ce n'est qu'après une suite de terribles catas-

trophes que l'on prit vraiment conscience du rôle que joue la forêt dans la lutte contre les avalanches, les glissements de terrain, les torrents, le vent et l'érosion éolienne, que l'on se rendit compte que, pour un Etat industrialisé, la matière première que représente le bois est absolument indispensable. Ce ne furent pas les propriétaires forestiers, les autorités communales, les paysans, ni les marchands de bois et les artisans, qui reconnurent les premiers ces faits, ce furent au contraire, à part les quelques rares forestiers qui existaient alors, des industriels, des ingénieurs, des économistes, des instituteurs, des politiciens. C'est cette élite qui mérite toute notre reconnaissance pour avoir, quelques années à peine après les dernières grandes destructions de forêts, fait introduire, en 1874, l'article 24 dans la Constitution fédérale qui accorde à la Confédération la haute surveillance sur les eaux et les forêts, et permit ainsi la promulgation, en 1876, d'une première loi forestière fédérale. Les restrictions qui furent imposées aux propriétaires de forêt au profit de la communauté ne le purent être sans compensation. Il était juste et normal que le propriétaire fût aidé par des subsides dans la gestion de ses forêts selon le principe du rendement soutenu.

Ces indemnités furent cependant accordées sous condition ; elles ne devaient être versées que si la forêt était bien gérée par un personnel qualifié, que si l'on établissait un réseau de chemins, que si l'on reconstituait les forêts dévastées. Les lois et les subventions ont eu au cours des cinquante dernières années une influence très heureuse. Ce qui est parfaitement normal et naturel pour un Suisse provoque l'étonnement de l'étranger. Et il n'est pas nécessaire de posséder un don d'observation particulier pour remarquer que la forêt de notre pays n'est pas pareille à celle d'un paysage de la France, de l'Autriche, de l'Italie ou des Balkans, par exemple. Où réside alors l'actualité du problème de la conservation ? La forêt est-elle aujourd'hui, à une époque de prospérité industrielle et économique, encore d'une utilité quelconque pour la collectivité ? Jamais plus qu'aujourd'hui ! Elle ne pourra l'être davantage qu'à l'avenir ! L'utilité de la forêt augmente avec les investissements faits dans les localités, les routes, les chemins de fer, les conduites électriques et téléphoniques, les usines électriques, les améliorations foncières, le captage des sources et des eaux de fond. Son utilité augmente avec l'accroissement du besoin qu'éprouvent les populations industrielles de se reposer en plein air.

On nous répliquera que, chez nous, tout est encore pour le mieux, que toutes les lois nécessaires à la conservation de la forêt sont encore en vigueur. Et pourtant, on assiste ces derniers temps à une certaine évolution, qui menace l'application stricte du principe du rendement soutenu. Une des premières causes de ce phénomène réside dans la demande chaque jour plus grande de bois de service et dans le peu d'énergie que nous manifestons à améliorer la production par des mesures adéquates. Une deuxième cause doit être cherchée dans la tendance économique actuelle qui fait que le standard de vie des populations des villes et celui des campagnes, en particulier celui des populations des montagnes, deviennent chaque jour plus différenciés. Plus l'amélioration est grande dans le premier cas, plus la différence s'accroît, car, en montagne, la situation reste stationnaire, ou devient même plus mauvaise. La dépopulation des hautes régions est la suite

logique de ce phénomène. Les cantons alpins, les communes de montagne, qui sont les propriétaires d'environ $\frac{1}{2}$ million d'ha de forêt, c'est-à-dire de la moitié de la surface forestière suisse, luttent de plus en plus contre des difficultés financières et sont ainsi poussés à se rabattre sur leur seule fortune, la forêt. Une troisième cause est la réduction de l'aide qu'accordent les pouvoirs publics. La Confédération, dans son effort méritoire de faire des économies, menace de réduire ses subventions aux travaux d'amélioration et de restauration des forêts. Elle a déjà supprimé ses subsides aux traitements du personnel forestier. Ainsi tombe la seule indemnité que les propriétaires des forêts de montagne recevaient de la collectivité pour la limitation de leurs droits de propriétaire. Les lois et la surveillance, réduites à leur seule action, permettront-elles de maintenir la gestion des forêts selon le principe du rendement soutenu, et cela malgré les grands besoins en bois et les prix élevés qui sont offerts, malgré les difficultés financières des propriétaires de ces forêts ? La question reste ouverte !

L'intensification de la production forestière

Le problème de l'intensification de la production ne se pose qu'au moment où s'établit un déséquilibre entre la production et la consommation. La consommation en bois de la Suisse est caractérisée, d'une part, par une augmentation lente mais ininterrompue et, d'autre part, par une modification de structure. Le besoin annuel total de notre pays a passé d'environ 3,8 millions de m³ en 1862 à 4,4 millions de m³ pour la période 1947 à 1950. Alors qu'en 1862, 30 % seulement étaient du bois de service, cette catégorie de bois représente aujourd'hui 58 % de la consommation totale. La consommation de bois de feu s'est réduite de 2,7 millions à 1,9 million de m³, alors que la demande de bois de service a passé de 1,1 million à 2,5 millions de m³. Le bois perd de son importance comme source d'énergie, mais voit se développer ses débouchés comme bois d'œuvre et d'industrie. Cette évolution est très heureuse.

Chacun sait qu'aujourd'hui l'offre de bois de service ne suffit plus à satisfaire la demande. Plusieurs assemblées et conférences nationales et internationales se sont occupées du problème que pose le ravitaillement toujours plus difficile en bois d'œuvre. Elles ont établi de très mauvais pronostics de production, en particulier pour l'Europe occidentale. Sur le plan national, on s'est contenté de constater que la demande maximum de bois était dépassée et que des produits de remplacement sont utilisés dans une mesure toujours plus large. Il est clair que la consommation en bois de feu continuera de diminuer ; en revanche, la demande de bois d'œuvre continuera certainement à augmenter. On n'accorde pas suffisamment d'attention au fait que la Suisse, relativement bien boisée, se distingue par une faible consommation de bois d'œuvre, comparée à d'autres pays comme les Etats-Unis ou l'Australie, et que la disette actuelle sur les marchés des bois est un phénomène durable. Tout porte à croire que notre pays n'est qu'au début d'une utilisation industrielle du bois. C'est pourquoi l'intensification de la production, et singulièrement celle du bois d'œuvre, est d'une importance toute particulière. Et une région comme le Jura, qui possède une

importante industrie du bois et du papier, aurait un intérêt tout spécial à augmenter fortement sa production de bois d'œuvre et d'industrie. Les difficultés qui s'opposent à une augmentation de la production ne doivent pas être sous-estimées. Elles proviennent en partie de la nature même de la forêt. Que l'on pense seulement au fait qu'un arbre a besoin de 100 à 150 ans pour produire une grume de qualité. Que non seulement l'hérédité, la race, mais encore les bons ou les mauvais soins durant une à deux générations humaines déterminent la forme et la qualité de la tige. Les arbres qui doivent donc satisfaire nos besoins actuels en bois d'œuvre sont le miroir de 150 années d'interventions humaines, et ils ont été définitivement formés. Aucune mesure ne pourra plus y modifier quoi que ce soit. Nous ne sommes pas seulement obligés de récolter ce qui a été semé il y a un siècle, mais encore de récolter ce que ce siècle a fait de ces semences.

Toute la science et tout l'art du forestier travaillent pour l'avenir. C'est une des raisons pour laquelle son action est souvent mal comprise. Et pourtant, si la nécessité d'une gestion intensive avait été ressentie il y a plusieurs dizaines d'années, le résultat serait aujourd'hui bien différent de ce qu'il est. Notre situation serait bien meilleure si l'on avait partout fait appel à un nombre suffisant d'ingénieurs et d'ouvriers forestiers qualifiés, comme l'ont fait quelques rares administrations communales. Ces dernières se distinguent depuis longtemps par des productions de 10 à 30 % plus élevées, d'une qualité bien meilleure, que celles des autres forêts placées seulement sous le contrôle de l'administration communale. On constate aujourd'hui encore un indéniable manque de largeur de vue, et ce défaut continuera à être un obstacle à une augmentation de la production. Ce même manque de largeur de vue empêche une utilisation plus rationnelle de la production. Cela signifie qu'en raison d'un certain laisser-aller, on ne retire même pas de nos forêts ce qu'elles pourraient produire. Les peuplements actuels, malgré tous leurs défauts dus à un manque de soins, pourraient facilement, grâce à des interventions sylvicoles adéquates, produire sans délai plus que jusqu'à présent, sans parler des rendements supérieurs qu'entraîneraient l'établissement de bons réseaux de chemins, l'application de techniques d'exploitation et de débardage améliorées et surtout un découpage et un classement des bois commercialement appropriés. Les propriétaires de forêt eux-mêmes ne reconnaissent souvent pas la nécessité de l'intervention des techniciens et la possibilité d'une rationalisation de leurs exploitations. C'est une des raisons pour laquelle la loi forestière fédérale et les lois cantonales placèrent en son temps les forêts sous le contrôle de l'Etat. Les arrondissements forestiers sont trop grands pour que l'inspecteur puisse vraiment diriger les exploitations forestières. Seuls quelques cantons industriels comme Neuchâtel et Soleure, petits ou moyens quant à leur superficie, font exception à la règle. Il n'est pas possible de parler actuellement d'une gestion intensive de toutes nos forêts, pas plus dans le Jura qu'ailleurs. Depuis longtemps, on a cherché à remédier à cet état de chose par une multiplication du nombre des arrondissements, cependant, et en particulier dans le canton de Berne, sans succès. Non seulement les milieux agricoles, qui ne voient souvent dans le forestier qu'un bailli, mais aussi les autres citoyens se défendirent toujours con-



LAVABOS
EVIERS
CARREAUX EN FAÏENCE
CARREAUX EN GRES
TUILES ET BRIQUES

S.A. pour l'Industrie Céramique Laufon
et Tuilerie Mécanique de Laufon S.A.

Fiduciaire Probitas S. A.

BIENNE

Avenue de la Gare 48

Tél. (032) 3 77 94

Révisions - Expertises
Organisation et liquidation de sociétés
Gérance de fortune
Tous mandats fiscaux

648 (b)

CAISSE D'ÉPARGNE DE BASSECOURT

Fondée en 1865

BASSECOURT

PORRENTROY

DELÉMONT

MOUTIER

***Banque jurassienne d'épargne
et de crédit***

Capital et réserves Fr. 1,754,480.-

Bilan Fr. 29,600,000.-

Conditions avantageuses

Se recommande : La Direction

666

tre une amplification du service de l'Etat. Malheureusement, un manque de soutien, voire même une résistance incompréhensible de la part des services forestiers, sont la raison pourquoi on n'a pas cherché une solution du problème sans le concours de l'Etat. Il faudrait s'efforcer, dans toute la Suisse, d'encourager de plus en plus les propriétaires de forêts à faire gérer leurs domaines par des ingénieurs forestiers indépendants, comme l'a proposé M. le professeur Gonet. Cette méthode sympathique éviterait une augmentation inutile du nombre des fonctionnaires et mériterait d'être soutenue par les autorités cantonales.

La situation n'est pas meilleure au niveau des ouvriers forestiers. Depuis que la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir en agriculture, les ouvriers qualifiés pour l'abattage et le transport font souvent défaut. Un manque d'initiative, la peur des responsabilités, une mauvaise organisation empêchent que des ouvriers qualifiés soient formés et engagés comme ouvriers forestiers. C'est pourquoi non seulement les travaux de culture au printemps et en été, mais aussi les coupes hivernales se font pratiquement toujours avec retard. Les effets de ces négligences sont très grands, d'autant plus que les soins culturaux furent omis durant la dernière guerre mondiale.

Ce sont donc des difficultés naturelles et humaines qui s'opposent à une augmentation de la production forestière. Les difficultés humaines doivent être éliminées, et espérons qu'il se trouvera dans nos conseils communaux et dans nos administrations des citoyens qui auront assez de largeur d'esprit et de volonté pour voir le but et si possible l'atteindre.

Le marché et les prix des bois

L'énorme besoin en bois de service des consommateurs et l'utilisation insuffisante des moyens naturels de production de la part des producteurs ont conduit à un déséquilibre sur le marché des bois. Quant au commerce mondial, il est gêné par une situation politique précaire. Il est caractérisé par une grande variabilité des prix, des qualités et des quantités offertes, et ne peut ainsi fonctionner comme régulateur du marché indigène. Cette situation provoqua d'importantes hausses de prix, qui parurent d'autant plus grandes que l'économie de guerre avait maintenu les prix des bois très bas pendant longtemps. Les discussions et les indignations que ce phénomène provoqua portèrent uniquement sur les prix des bois bruts, alors que les prix des objets manufacturés, en particulier les prix de revient et les bénéfices, ne furent que rarement analysés. Il est facile de démontrer qu'en 60 ans le prix du bois a triplé ; mais si l'on tient compte de la diminution du pouvoir d'achat de l'argent, on constate que les prix des grumes d'épicéa et de sapin, exprimés en francs-or, n'ont que peu varié depuis 1910, et qu'ils sont restés dans le cadre de l'augmentation de la valeur des matières premières par rapport aux produits manufacturés. En 1950, le prix des bois d'œuvre bruts n'avait pas atteint le prix en francs-or de 1930 ! Ce ne sont que les prix payés depuis 1950 qui dépassent la moyenne. Par ces constatations, nous ne voulons pas minimiser l'augmentation du prix des bois, mais simplement l'analyser correctement. De nouvelles augmentations de prix ne sont pas sans danger pour l'utilisation du bois.

Une augmentation de l'offre ne peut se concevoir sans une amélioration de l'organisation des exploitations forestières. Une analyse de la statistique forestière suisse montre que la crise de ravitaillement, et par là la question des prix, pourraient être facilement résolues. Une administration forestière directe de forêts productives du Plateau fournit 50 à 70 % de bois de service, alors qu'une commune voisine, dans les mêmes conditions de station, mais sans gestion directe, ne produit que 30 à 40 % de bois d'œuvre. Dans le premier cas, on travaille avec des possibilités de 6 à 8 m³ par ha et par an, dans le second, avec 2 à 3 m³ seulement. La commune à gestion directe, grâce à sa clairvoyance, à son initiative, à l'utilisation de personnel qualifié et à l'investissement de capitaux, a des rendements intéressants, alors que la stagnation, due à l'inertie et la méconnaissance des problèmes qui se posent, caractérise l'exemple opposé. L'offre annuelle en bois de service de toutes sortes pourrait être augmentée, en Suisse, très rapidement de 10 à 20 % par la seule intensification de la gestion, sans tenir compte du tout de la lente augmentation de la production due à une amélioration de l'état des forêts. Une dépense supplémentaire de 2 millions de francs rapporterait 10 millions de recettes en plus. De plus, cette augmentation de l'offre aurait certainement une influence sur les prix et par là sur l'utilisation du bois.

A cette occasion, relevons avec éloge la belle activité de l'Office forestier central suisse, à Soleure. En lançant l'idée d'aider par des conseils les gérances de boisés, elle s'est engagée dans une voie qui semble admirablement propre à assurer quelque progrès. Cette initiative n'a pas encore rencontré l'intérêt qu'elle mérite, à en juger par les apparences, et surtout pas dans les milieux forestiers.

Les débouchés pour les bois ne manquent pas. Cependant, le bois de feu n'est pas toujours facilement vendable, aussi faut-il en façonner le moins possible. Il arrive encore trop souvent que du bois de qualité soit façonné comme bois de feu, parce que la tradition ou la volonté des ayants droit l'exigent. On pourrait naturellement compenser le façonnage de plus de bois de service par l'achat de bois de feu, produit en quantité dans les forêts de montagne. Le coût du transport de ce bois de moindre valeur fait cependant écarter cette solution. Il est bon de rappeler ici l'effort entrepris par l'Hespa de Lucerne (Bureau d'achat de bois de l'industrie suisse du papier) dans ce domaine et de recommander également aux propriétaires de forêt, qui ont de pareils problèmes à résoudre, de s'adresser à l'Office forestier central suisse, à Soleure, qui les aidera par l'entremise de son bureau de conseils aux gérances forestières.

Ainsi, la demande sans cesse accrue de bois de service pourra certainement être satisfaite, à court terme, par une intensification de la gestion et, à long terme, par une amélioration des facteurs de production.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que la recherche scientifique est la condition indispensable du développement de la production, de son accroissement à long terme. Dans ce domaine aussi, nous autres Suisses avons été jusqu'à maintenant plus que modestes. Notre connaissance de la forêt de montagne est en particulier très insuffisante. Depuis des décennies, nous appliquons aux forêts alpines, et

pas toujours très prudemment, le traitement que nous avons reconnu convenir à celles de la plaine. Aussi les « problèmes » s'y posent-ils en foule, et avec urgence, signe infaillible d'une science insuffisante. Mais il ne faut pas demander à la recherche scientifique des recettes. On ne saurait dire avec assez de netteté que l'emploi du résultat de ses essais doit être précédé d'une initiation personnelle aux conditions du lieu.

Conclusion

Les trois problèmes de l'économie forestière que nous venons brièvement d'exposer pourront être résolus facilement si tous les intéressés font preuve de largeur de vue, d'initiative et de bonne volonté. Aucun succès n'est possible sans effort, pas plus en économie forestière qu'ailleurs.

Prof. A. KURTH, D^r es sc., E.P.F.
(Adaptation J.-P. Farron)

Vers la création d'un technicum jurassien

Introduction

La technique joue un rôle de plus en plus grand dans notre appareil économique et social. Partout, dans tous les domaines, on cherche à remplacer le travail des hommes par celui des machines, non seulement lorsqu'il s'agit de travail manuel, mais aussi de travail intellectuel. On recherche partout un meilleur rendement, par l'accélération des opérations mécaniques ou mentales et par l'élimination des erreurs dues à l'homme. Le besoin de techniciens se fait sentir d'une manière de plus en plus pressante, que ce soit pour la construction de nouvelles machines ou pour l'entretien des machines de plus en plus compliquées lancées sur le marché. Ce besoin de techniciens se fait sentir encore plus intensément dans le Jura, région spécialisée dans des industries de haute précision et favorable, par tradition et hérédité, au recrutement d'élèves techniciens. Or, nous ne sommes pas équipés, dans le Jura, pour former des techniciens et le Technicum de Bienne ne peut recevoir tous nos étudiants. Il n'est pas non plus équipé pour l'enseignement dans toutes les branches qui nous intéressent.

C'est en juin 1953 que la question de la création d'un technicum jurassien a préoccupé pour la première fois le comité de l'ADIJ. Il a commencé par réunir de la documentation et par faire de nombreux sondages. Encouragé par les résultats de ses investigations, il a constitué une commission d'étude en date du 5 mars 1954. Cette dernière lui a remis son rapport et ses conclusions le 20 janvier 1955. En voici la teneur.